

SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE D'AMOS

LE 6 SEPTEMBRE 2016

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2016;
4. Administration générale :
 - 4.1 Dérogation mineure de Mme Georgette Brière pour le 332, rue Taschereau afin de régulariser l'implantation du garage détaché sur la propriété;
 - 4.2 Dérogation mineure de Autobus J.P. Bérubé inc. pour le 161, rue des Métiers afin de régulariser l'implantation de certains bâtiments sur la propriété;
 - 4.3 Dérogation mineure de M. Gilles Landry et Mme Josée Gervais pour le 762, 5^e Avenue Ouest afin de régulariser l'implantation du patio;
 - 4.4 Dérogation mineure de Mme Johanne McGuire pour le 232, 2^e Rue Est afin de régulariser l'implantation du solarium et celle de la remise mitoyenne;
 - 4.5 Adjudication du contrat pour le branchement de services pour 19 nouveaux emplacements et remplacement de 2 systèmes de traitement des eaux usées au Camping municipal d'Amos;
 - 4.6 Approbation d'une grille de pondération et d'évaluation des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation des végétaux requis pour l'aménagement des parcs 2017;
 - 4.7 Renouvellement du taux des primes concernant le régime d'assurance collective;
 - 4.8 Adoption d'une politique pour un environnement sans fumée;
 - 4.9 Adoption de l'échelle salariale 2016 pour le personnel non-syndiqué de la Ville d'Amos;
 - 4.10 Détermination des salaires 2016 pour le personnel non-syndiqué de la Ville d'Amos;
 - 4.11 Autorisation à Marianne Trudel à assister au congrès annuel de la Société des musées du Québec;
5. Procédures :
 - 5.1 Adoption du règlement n° VA-904 décrétant des travaux d'infrastructures municipales incluant les services professionnels de surveillance des travaux pour des tronçons des rues Albertine-Chalifoux, Bellevue et de la Brasserie et un emprunt suffisant pour en défrayer les coûts;
 - 5.2 Adoption du règlement n° VA-926 instaurant un code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville d'Amos ;
 - 5.3 Adoption du règlement n° VA-927 instaurant un code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville d'Amos ;
6. Dons et subventions :
 - 6.1 ;
7. Informations publiques;
 - 7.1 ;
8. Période réservée à l'assistance;
9. Levée de la séance.